



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE
DE LYON**

ARRETE N° 2016-10-07-R-0692

commune(s) : Lyon 7°

objet : **Arrêté conjoint avec l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes - Fixation de la dotation globale du centre médico-sociale précoce (CAMSP) et géré par l'Association recherche handicap et santé (ARHM)**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

n° provisoire 5661

Nombre de pièces	Désignation des pièces ci-après annexées
1	Arrêté n° 2016-DSH-PMI-08-13 en date du 16 septembre 2016 pris conjointement entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon

Affiché le : 7 octobre 2016

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2016.